

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 03 avril à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 25 mars 2025
Nombre de présents	12	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 11 avril 2025
Suffrages exprimés	13	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Sylvie AREAS, Mme Maria OREA

POUVOIRS :

Mme Maria OREA à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS de Dax auprès de la Ville (INFORMATION)

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-12 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent du CCAS intervenant auprès de la Ville de Dax, présenté en annexe.

Considérant qu'un agent du CCAS (accueil du CCAS) intervient à la Ville de Dax pour effectuer des missions d'assistante de gestion administrative,

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS doit être informé de toute mise à disposition.

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,

Article 1 : prend acte de la mise à disposition d'un agent du CCAS à la ville de Dax, du 1^{er} mars au 30 juin 2025,

Article 2 : approuve le projet de convention avec la ville de Dax joint en annexe,

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Julien Dubois', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE DAX' at the top, 'REGIA SEMPER' in the center, and 'Centre Communal d'Action Sociale' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small heraldic crest.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20250403-20250403-11-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025